

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MSP-154

Rubrique 1. Identification

Nom du produit : PEARL
LAPIS SUNLIGHT

Code du produit : MSP-154

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Peinture ou matériau lié à la peinture.

Manufacturier : Valspar Automotive
101 W. Prospect Ave.,
Cleveland, OH 44115
USA

Contact national : Valspar Automotive
180 Brunel Road
Mississauga, Ontario L4Z 1T5 Canada

Numéro de téléphone d'urgence de la société : US / Canada: (216) 566-2917
Mexique: 55-4160-8800 / 55-4160-8819 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Numéro de produit d'information téléphonique : US / Canada: 1-800-844-3691 Option 3
Mexique: 55-5333-1500

Transport Numéro d'urgence : US / Canada: (800) 424-9300
Mexique: SETIQ 800-00-214-00 / 55-5559-1588 Disponible 24 heures/365 jours par année

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 3.2 % (orale), 37.2 % (cutanée), 3.2 % (par inhalation)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

Date d'édition/Date de révision : 10/18/2025	Date de publication précédente : 8/1/2025	Version : 13.01	1/19
MSP-154	PEARL LAPIS SUNLIGHT	SHW-85-NA-GHS-CA	

Section 2. Identification des dangers

- Prévention**
 - : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation.
- Intervention**
 - : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
- Stockage**
 - : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Élimination**
 - : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire**

UNE EXPOSITION EXCESSIVE ET PROLONGÉE À CE PRODUIT ENTRAINE DES EFFETS DIFFÉRÉS SUR LA SANTÉ. Contient des solvants capables de causer des dégâts permanents au cerveau ainsi qu'au système nerveux. L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort. AVERTISSEMENT: Ce produit contient des matières chimiques connue d'Etat de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale. POUR USAGE PROFESSIONNEL.

S'il vous plaît se référer à la SDD pour plus d'informations. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas transvaser pour fins de conservation.
- Dangers non classés ailleurs**
 - : Aucun connu.
- Dangers identifiés lors de l'utilisation**
 - : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

- Substance/préparation**
 - : Mélange
- Autres moyens d'identification**
 - : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	% en poids	Identificateurs
2-Butoxyéthanol	33.98	111-76-2
Silice Amorphe	16.14	7631-86-9
Dioxyde de Titane	3.9	13463-67-7
Dimethylethanol Amine	2.17	108-01-0
xylène, mélange d'isomères	0.32	1330-20-7
Éthylbenzène	0.13	100-41-4

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Section 4. Premiers soins

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions environnementales

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Conseils sur l'hygiène générale au travail

- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle (OSHA États-Unis)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
2-Butoxyéthanol	111-76-2	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) A3. TWA 8 heures: 20 ppm. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) Absorbé par la peau. TWA 10 heures: 5 ppm. TWA 10 heures: 24 mg/m ³ . OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 50 ppm. TWA 8 heures: 240 mg/m ³ .
Silice Amorphe	7631-86-9	NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) [SILICA, AMORPHOUS] NIA. TWA 10 heures: 6 mg/m ³ .
Dioxyde de Titane	13463-67-7	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) A3. TWA 8 heures: 2.5 mg/m ³ . Forme: respirable fraction, finescale particles. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) NIA. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) TWA 8 heures: 15 mg/m ³ . Forme: Empoussiérage total.
Dimethylethanol Amine xylène, mélange d'isomères	108-01-0 1330-20-7	Aucun. ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [p-xylene and mixtures containing p-xylene] A4. Substance ototoxique. TWA 8 heures: 20 ppm. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) [Xylenes] TWA 8 heures: 100 ppm. TWA 8 heures: 435 mg/m ³ .
Éthylbenzène	100-41-4	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) A3. Substance ototoxique. TWA 8 heures: 20 ppm. NIOSH REL (États-Unis, 10/2020) TWA 10 heures: 100 ppm. TWA 10 heures: 435 mg/m ³ . STEL 15 minutes: 125 ppm. STEL 15 minutes: 545 mg/m ³ . OSHA PEL (États-Unis, 5/2018) TWA 8 heures: 100 ppm. TWA 8 heures: 435 mg/m ³ .

Limites d'exposition professionnelle (Canada)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
2-Butoxyéthanol	111-76-2	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 30 ppm. TWA 8 heures: 20 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 20 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Diméthyléthanolamine	108-01-0	TWA 8 heures: 20 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) C3. VEMP 8 heures: 20 ppm. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 97 mg/m³. OEL 8 heures: 20 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) STEL 15 minutes: 22 mg/m³. TWA 8 heures: 11 mg/m³. STEL 15 minutes: 6 ppm. TWA 8 heures: 3 ppm.
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) [Xylene] STEL 15 minutes: 150 ppm. TWA 8 heures: 100 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) [xylene (o, m & p isomers)] TWA 8 heures: 100 ppm. STEL 15 minutes: 150 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [Xylene (o-, m-, p-isomers)] STEL 15 minutes: 150 ppm. TWA 8 heures: 100 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Xylène] VEMP 8 heures: 100 ppm. VEMP 8 heures: 434 mg/m³. VECD 15 minutes: 150 ppm. VECD 15 minutes: 651 mg/m³. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) [Dimethylbenzene] OEL 8 heures: 100 ppm. OEL 15 minutes: 651 mg/m³. OEL 15 minutes: 150 ppm. OEL 8 heures: 434 mg/m³.
Éthylbenzène	100-41-4	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 125 ppm. TWA 8 heures: 100 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) Carc 2B. TWA 8 heures: 20 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 20 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) C3. VEMP 8 heures: 20 ppm. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 100 ppm. OEL 8 heures: 434 mg/m³. OEL 15 minutes: 543 mg/m³. OEL 15 minutes: 125 ppm.

Limites d'exposition professionnelle (Mexique)

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
2-Butoxyéthanol	111-76-2	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016) A3. TWA 8 heures: 20 ppm.

Indices d'exposition biologique (États-Unis)

Nom des ingrédients	Indices d'exposition
2-Butoxyéthanol	ACGIH BEI (États-Unis, 1/2024) BEI: 200 mg/g creatinine, butoxyacetic acid (BAA) [in urine]. Temps d'échantillonnage: end of shift.
xylène, mélange d'isomères	ACGIH BEI (États-Unis, 1/2024) [xylenes (technical or commercial grades)] BEI: 0.3 g/g creatinine, methylhippuric acids [in urine]. Temps d'échantillonnage: end of shift.
Éthylbenzène	ACGIH BEI (États-Unis, 1/2024) BEI: 150 mg/g creatinine, sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid [in urine]. Temps d'échantillonnage: end of shift.

Indices d'exposition biologique (Canada)

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Indices d'exposition biologique (Mexique)

Nom des ingrédients	Indices d'exposition
2-Butoxyéthanol	Official Mexican STANDARD NOM-047-SSA1-2011, Environmental Health-Biological exposure indices for personnel occupationally exposed to chemical substances. (Mexique, 6/2012) BEI: 200 mg/g creatinine, butoxyacetic acid (BAA) [in urine]. Temps d'échantillonnage: exposure sample at the end of the work shift.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique	: Liquide.
Couleur	: Bleu.
Odeur	: Non disponible.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: Non applicable.
Point de fusion et point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	: 135°C (275°F)
Point d'éclair	: Vase clos: Non applicable.
Taux d'évaporation	: 89 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité	: Non disponible.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Seuil minimal: 1.1% Seuil maximal: 11.9%
Tension de vapeur	: 0.59 kPa (4.4 mm Hg)
Densité de vapeur relative	: 3.07 [Air = 1]
Densité relative	: 1.17
Densité	: 1.16 g/cm ³
Solubilité(s)	:

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Médias	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C (104°F)): >20.5 mm²/s (>20.5 cSt)
Poids moléculaire	: Non applicable.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules	: Non applicable.
Chaleur de combustion	: 11.348 kJ/g

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient

2-Butoxyéthanol

Résultat

Cochon d'Inde - Cutané - DL50

>2000 mg/kg

Rat - Orale - DL50

1300 mg/kg

Cochon d'Inde - Inhalation - CLmin Vapeur

>3.1 mg/l [1 heures]

Rat - Orale - DL50

2 g/kg

Rat - Inhalation - CL50 Gaz.

1641 ppm [4 heures]

Effets toxiques: Œil - Larmolement Comportementale - Ataxie
Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée

Dimethylethanol Amine

Date d'édition/Date de révision	: 10/18/2025	Date de publication précédente	: 8/1/2025	Version	: 13.01	10/19
MSP-154	PEARL LAPIS SUNLIGHT				SHW-85-NA-GHS-CA	

Section 11. Données toxicologiques

xylène, mélange d'isomères

Rat - Orale - DL50

4300 mg/kg

Effets toxiques: Foie - Autres changements Rein et uretère et vessie - Autres changements

Rat - Inhalation - CL50 Gaz.

6700 ppm [4 heures]

Effets toxiques: Comportementale - Somnolence (activité dépressive générale)

Éthylbenzène

Rat - Orale - DL50

3500 mg/kg

Effets toxiques: Foie - Autres changements Rein et uretère et vessie - Autres changements

Lapin - Cutané - DL50

>5000 mg/kg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient

2-Butoxyéthanol

Dioxyde de Titane

Diméthylethanol Amine

xylène, mélange d'isomères

Résultat

Lapin - Peau - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Humain - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 72 heures

Quantité/concentration appliquée: 300 ug l

Lapin - Peau - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 445 mg

Rat - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 8 heures

Quantité/concentration appliquée: 60 uL

Lapin - Peau - Modérément irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Lapin - Peau - Modérément irritant

Quantité/concentration appliquée: 100 %

Lapin - Peau - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 15 mg

Éthylbenzène

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit ou de l'ingrédient

2-Butoxyéthanol

Silice Amorphe

Diméthylethanol Amine

xylène, mélange d'isomères

Résultat

Lapin - Yeux - Modérément irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 100 mg

Lapin - Yeux - Hautement irritant

Quantité/concentration appliquée: 100 mg

Lapin - Yeux - Léger irritant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 25 mg

Lapin - Yeux - Hautement irritant

Quantité/concentration appliquée: 5 uL

Lapin - Yeux - Léger irritant

Section 11. Données toxicologiques

Éthylbenzène

Quantité/concentration appliquée: 87 mg
Lapin - Yeux - Hautement irritant
Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures
Quantité/concentration appliquée: 5 mg
Lapin - Yeux - Hautement irritant
Quantité/concentration appliquée: 500 mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
2-Butoxyéthanol	-	3	-
Silice Amorphe	-	3	-
Dioxyde de Titane	-	2B	-
xylène, mélange d'isomères	-	3	-
Éthylbenzène	-	2B	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

2-Butoxyéthanol

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Dimethylethanol Amine

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
Catégorie 3

xylène, mélange d'isomères

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
Catégorie 3

Éthylbenzène

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

xylène, mélange d'isomères

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

Éthylbenzène

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

Risque d'absorption par aspiration

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

xylène, mélange d'isomères

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Éthylbenzène

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer
sommolence ou des vertiges.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

Date d'édition/Date de révision

: 10/18/2025

Date de publication
précédente

: 8/1/2025

Version : 13.01

13/19

MSP-154

PEARL
LAPIS SUNLIGHT

SHW-85-NA-GHS-CA

Section 11. Données toxicologiques

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
PEARL	3401.4	31877.1	75759.5	26.2	N/A
2-Butoxyéthanol	1200	N/A	N/A	11	N/A
Dimethylethanol Amine	2000	1100	1641	3	N/A
xylène, mélange d'isomères	4300	2500	N/A	N/A	N/A
Éthylbenzène	3500	N/A	N/A	11	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient

2-Butoxyéthanol

Résultat

Aiguë - CL50 - Eau de mer

Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - *Crangon crangon*
800 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau de mer

Poisson - Inland silverside - *Menidia beryllina*
1250 ppm [96 heures]
Effet: Mortalité

Silice Amorphe

Aiguë - CE50 - Eau douce
ISO

Section 12. Données écologiques

Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Néonate

Âge: 2 à 26 heures

2.2 g/l [48 heures]

Effet: Intoxication

Chronique - NOEC - Eau douce

ISO

Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Néonate

Âge: 2 à 26 heures

12.5 mg/l [21 jours]

Effet: Reproduction

Dioxyde de Titane

Aiguë - CL50 - Eau de mer

Poisson - Mummichog - *Fundulus heteroclitus*

>1000 mg/l [96 heures]

Effet: Mortalité

xylène, mélange d'isomères

Aiguë - CL50 - Eau de mer

Crustacés - Daggerblade grass shrimp - *Palaemon pugio*

8500 µg/l [48 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*

Âge: 31 jours; Taille: 18.4 mm; Poids: 0.077 g

13.4 mg/l [96 heures]

Effet: Mortalité

Éthylbenzène

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - *Oncorhynchus mykiss*

4200 µg/l [96 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CE50 - Eau douce

Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Néonate

Âge: ≤24 heures

2.93 mg/l [48 heures]

Effet: Intoxication

Aiguë - CE50 - Eau douce

Algues - Green algae - *Raphidocelis subcapitata*

3600 µg/l [96 heures]

Effet: Population

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistence et dégradation

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
2-Butoxyéthanol	-	-	Facilement
xylène, mélange d'isomères	-	-	Facilement
Éthylbenzène	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Date d'édition/Date de révision : 10/18/2025		Date de publication précédente : 8/1/2025		Version : 13.01	15/19
MSP-154	PEARL LAPIS SUNLIGHT			SHW-85-NA-GHS-CA	

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
xylène, mélange d'isomères	-	8.1 à 25.9	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IATA	IMDG
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	-	-

Date d'édition/Date de révision : 10/18/2025 **Date de publication précédente** : 8/1/2025 **Version** : 13.01 16/19

MSP-154 PEARL
LAPIS SUNLIGHT

SHW-85-NA-GHS-CA

Section 14. Informations relatives au transport

--	--	--	--	--	--

Protections spéciales pour l'utilisateur : Les descriptions d'expédition plurimodale sont fournies à titre informatif et ne tiennent pas compte de la taille des contenants. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (mer, air, etc.) n'indique aucunement que le produit est emballé convenablement pour ce mode de transport. Il faut vérifier l'adéquation de l'emballage avant l'expédition du produit, et la conformité à la réglementation applicable revient uniquement à la personne offrant le produit à transporter. Les personnes qui chargent et déchargent les marchandises dangereuses doivent être formées sur les risques liés aux substances et sur les mesures à prendre en cas de situations d'urgence.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Nom d'expédition correct : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations Internationales

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Listes internationales :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Indéterminé.
- Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
- Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.
- Inventaire de Corée (KECI)**: Indéterminé.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques de Taiwan**: Indéterminé.
- Stocks de la Thaïlande**: Indéterminé.
- Inventaire de Turquie**: Indéterminé.
- Stocks du Vietnam**: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	3
Inflammabilité		0
Risques physiques		0

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Section 16. Autres informations

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Historique

Date d'impression : 10/18/2025

Date d'édition/Date de révision : 10/18/2025

Date de publication précédente : 8/1/2025

Version : 13.01

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association internationale du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Nous recommandons que chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique (FS) examine cette dernière soigneusement et consulte les ressources au besoin afin de bien comprendre les données comprises dans cette FS ainsi que tous les risques associés au produit. Nous fournissons cette information de bonne foi et nous croyons à son exactitude à la date indiquée dans la présente. Cependant, nous n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite. L'information présentée ici ne s'applique qu'au produit tel qu'il est expédié. L'ajout de toute matière peut modifier la composition, les dangers et les risques de ce produit. Les produits ne doivent pas être remballés, modifiés ou teintés à moins d'instructions spécifiques de la part du fabricant, y compris, entre autres, en intégrant des produits non spécifiés par le fabricant ou en utilisant ou ajoutant des produits dans des proportions non spécifiées par le fabricant. Les exigences réglementaires sont sous réserve de changement et peuvent différer d'un emplacement ou d'un territoire à l'autre. Le client/acheteur/utilisateur est responsable de voir à ce que ses activités soient conformes aux lois fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les conditions d'utilisation du produit ne relèvent pas du fabricant, le client/acheteur/utilisateur est responsable de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sécuritaire de ce produit. Le client/acheteur/utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées à la section applicable de cette FS sans d'abord consulter le fournisseur et obtenir des instructions de manutention écrites. En raison du foisonnement des sources d'information, notamment les FS propres aux fabricants, le fabricant ne peut être tenu responsable des FS provenant d'une autre source.

